



TABLE DES MATIÈRES

Notre politique de confidentialité, son but, sa portée et notre engagement envers vous	4
Pourquoi avons-nous adopté cette politique de confidentialité?	4
Qu'entendons-nous par renseignements confidentiels?	4
Quel est notre engagement envers vous?	4
Collecte de vos renseignements confidentiels	6
Quel type de renseignements pouvons-nous collecter?	6
À propos de votre dossier	6
Comment collectons-nous vos renseignements confidentiels?	6
À propos des renseignements vous concernant demandés à des tiers	7
À propos des dossiers de recrutement de personnel	7
À propos des dossiers des membres du personnel	7
Utilisation de vos renseignements confidentiels	8
Sommes-nous autorisés à utiliser vos renseignements confidentiels à d'autres fins?	8
Communication de vos renseignements confidentiels	9
À qui pouvons-nous communiquer les renseignements que nous détenons sur vous?	9
À quelles conditions communiquons-nous vos renseignements à l'extérieur du Québec?	9
Règles entourant votre consentement	10
Quand devons-nous obtenir ou non votre consentement?	10
Dans quelle mesure pouvez-vous accepter ou refuser nos demandes de renseignements	
et quelles en sont les conséquences pour vous?	10
Quels sont les moyens technologiques avec lesquels vos renseignements sont recueilli	s? 12
À propos des fichiers témoins (<i>cookies</i>)	12
À propos des médias sociaux	13
Vos droits concernant vos renseignements	14
Quels sont vos droits et comment pouvez-vous les exercer?	14
À propos de votre droit d'accès aux renseignements que nous détenons sur vous	14
À propos de votre droit de rectification de vos renseignements confidentiels	14
Sécurité et confidentialité de vos renseignements confidentiels	15
Quelles sont nos mesures de sécurité et de confidentialité?	15
À propos de nos précautions lorsque vous nous contactez	15
À propos de l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée	16

Conservation et destruction de vos renseignements confidentiels	17
Pourquoi conservons-nous vos renseignements confidentiels?	17
À propos de la destruction de vos renseignements	17
Pouvons-nous modifier notre politique de confidentialité?	17
Comment nous joindre pour une question, un commentaire ou une plainte?	18
Question ou commentaire concernant notre politique	18
Plainte	18

NOTRE POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ, SON BUT, SA PORTÉE ET NOTRE ENGAGEMENT ENVERS VOUS

En tant que contribuable, vous confiez à Revenu Québec vos renseignements confidentiels, qui sont indispensables à la réalisation de sa mission. Ils vous sont précieux, et nous ne ménageons aucun effort pour les protéger. Nous les détenons avec le souci permanent de préserver le caractère secret de tout renseignement contenu dans votre dossier fiscal. En d'autres termes, le secret fiscal signifie que nous avons le devoir de protéger la confidentialité des renseignements concernant votre situation financière ou économique. Nous considérons que ces renseignements sont sensibles. C'est pourquoi vous avez le droit à la protection de vos renseignements confidentiels et au respect de votre vie privée.

Pourquoi avons-nous adopté cette politique de confidentialité?

Nous avons adopté cette politique dans le but

- de vous décrire les mesures mises en place pour protéger vos renseignements confidentiels et votre vie privée;
- de vous informer des raisons pour lesquelles nous recueillons vos renseignements confidentiels ainsi que de la façon dont nous les traitons et les protégeons;
- de vous assurer que nous agissons avec transparence dans le but de répondre à vos attentes et de nous assurer de votre satisfaction;
- de respecter nos obligations légales relatives à la protection de votre vie privée et de vos renseignements confidentiels.

Qu'entendons-nous par renseignements confidentiels?

Les renseignements confidentiels sont ceux qui concernent un individu ou une entreprise et permettent de l'identifier. Vos renseignements confidentiels comprennent, par exemple, les revenus que vous déclarez, votre numéro d'assurance sociale ou votre adresse.

Notre politique présente nos bonnes pratiques et les mesures de protection mises en place pour protéger tous les renseignements que nous détenons sur vous, quel que soit le support sur lequel ils se trouvent, tel qu'un document papier, un document numérique (ex. : CD, disque dur ou base de données) ou un enregistrement sonore.

Quel est notre engagement envers vous?

Nous nous engageons à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à notre disposition pour protéger vos renseignements confidentiels et en assurer la sécurité conformément aux lois. Les lois qui nous obligent à assurer la confidentialité de vos renseignements comprennent, par exemple, la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements confidentiels (ci-après nommée *Loi sur l'accès*) ainsi que la Loi sur l'administration fiscale.



Sachez cependant que nous sommes aussi chargés d'appliquer diverses lois fiscales ou non fiscales qui contiennent des exigences de confidentialité. Nous appliquons également d'autres lois, telles que la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires et la Loi sur les biens non réclamés.

Dans notre organisation, la protection de vos renseignements est une obligation pour tout le personnel, et la haute direction veille à ce qu'elle soit respectée. Nommé en vertu de la Loi sur l'accès, le responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements confidentiels de Revenu Québec s'assure que les meilleures décisions sont prises en ce qui concerne la protection des renseignements confidentiels, y compris l'évaluation des conséquences de ces décisions sur votre vie privée. Plusieurs comités contribuent également à assurer le respect et l'application adéquate de toutes les lois, de toutes les règles, de tous les principes et de toutes les chartes qui garantissent vos droits.

Pour plus d'information sur nos règles de gouvernance concernant la protection des renseignements confidentiels, consultez la page Politiques, directives ou autres documents de même nature servant à la prise de décision.

Par ailleurs, nous nous acquittons de nos responsabilités au moyen de programmes obligatoires de formation et de sensibilisation à la confidentialité destinés à notre personnel. Celui-ci signe des engagements de confidentialité et les renouvelle chaque année en vue de respecter les règles qui concernent la protection de vos renseignements confidentiels et de votre vie privée. Nous exigeons une conduite exemplaire en matière de confidentialité, et aucun manquement n'est toléré. À ce sujet, le *Code de déontologie à l'intention des dirigeantes et des dirigeants et des membres du personnel* (CRH-4501) expose des règles de comportement claires qui permettent notamment de protéger le secret fiscal. Si vous désirez obtenir plus d'information sur ce code, consultez la page **Code de déontologie** à **l'intention des dirigeantes et des dirigeants et des membres du personnel** dans notre site Internet.

COLLECTE DE VOS RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS

Nous limitons la collecte de vos renseignements confidentiels à ceux qui sont nécessaires pour l'application des lois fiscales ainsi que des autres lois et programmes qui nous sont confiés.

Quel type de renseignements pouvons-nous collecter?

À propos de votre dossier

Pour traiter votre dossier, nous collectons des renseignements confidentiels, tels que

- les nom, adresse, courriel et numéros de téléphone;
- la date de naissance, l'état civil, le statut de résidence et le nom du conjoint ou de la conjointe;
- le numéro d'assurance sociale;
- certains numéros d'identification;
- les coordonnées d'un compte bancaire;
- des renseignements sur la santé;
- le nom des parents;
- les revenus, tels que les salaires;
- le numéro d'étudiant ou le code d'établissement;
- tous les renseignements figurant sur les avis et les documents que nous avons délivrés;
- les détails concernant les propriétés d'une entreprise, ses dettes fiscales ou les données sur ses ventes;
- les montants de pension alimentaire payés ou reçus.

Pour obtenir une description complète des types de renseignements confidentiels que nous recueillons, consultez nos fichiers de renseignements confidentiels. Lorsqu'une mise à jour de ces fichiers est en cours, nous le mentionnons

Comment collectons-nous vos renseignements confidentiels?

Nous recueillons les renseignements confidentiels **directement** auprès de vous, notamment lorsque vous nous transmettez votre déclaration de revenus et que vous communiquez avec nous par l'entremise, par exemple, de Mon dossier pour les citoyens ou de toute autre plateforme sécurisée.

Conformément à la loi, nous pouvons également collecter vos renseignements confidentiels **indirectement**, auprès de tiers tels que

- votre représentant autorisé;
- des ministères et organismes du gouvernement du Canada;
- · des ministères et organismes du Québec;
- · certaines entreprises privées, telles que votre employeur;
- les banques et autres institutions financières;
- les agences de référence en matière de crédit:
- des sources accessibles au public (bottin téléphonique, registre foncier, etc.)



Lorsque nous recevons des informations non sollicitées, nous les traitons conformément aux principes rigoureux de confidentialité.

À propos des renseignements vous concernant demandés à des tiers

Les lois fiscales et les autres lois que nous appliquons nous permettent d'obtenir des renseignements vous concernant auprès d'autres sources. Nous vous en informons notamment dans nos guides de déclarations de revenus. Pour plus d'information, consultez la page **Déclaration de revenus**, guide et annexes.

Dans certaines circonstances, nous collectons des renseignements sur un grand nombre de personnes par lots massifs. Par exemple, nous obtenons des fichiers de renseignements détenus par d'autres organismes publics. Cette collecte se fait dans les conditions déterminées par la Loi sur l'administration fiscale et avec l'approbation du gouvernement. Pour plus d'information, consultez le *Plan d'utilisation des fichiers de renseignements des organismes publics* (ADM-583.1), accessible dans notre site Internet à la page **Plan d'utilisation des fichiers de renseignements des organismes publics**.

À propos des dossiers de recrutement de personnel

Lorsque vous créez un dossier de candidature dans notre site Internet pour un poste offert, nous recueillons certains renseignements confidentiels sur vous, tels que votre nom, votre adresse et votre numéro de téléphone, votre appartenance à un groupe cible (minorité ethnique ou visible, personne autochtone ou handicapée, etc.), notamment en vertu du Programme d'accès à l'égalité en emploi et de la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics. Si votre candidature n'est pas retenue à la suite d'un appel de candidatures, les informations fournies seront conservées dans notre banque de personnes candidates avec votre consentement et pourraient servir à répondre à d'autres offres d'emploi. Si vous avez des questions concernant votre dossier de candidature, nous vous invitons à communiquer avec nous.

L'hébergement de vos renseignements confidentiels est confié à un fournisseur externe appliquant de hauts standards de sécurité. Dans le cadre du recrutement international, il nous arrive de collecter les renseignements confidentiels de personnes établies sur le territoire de l'Union européenne (UE). Nous respectons alors les dispositions du Règlement européen sur la protection des données (RGPD) et nous nous assurons que tout tiers qui traite les renseignements des personnes concernées de l'UE pour son compte respecte le RGPD.

À propos des dossiers des membres du personnel

Nous collectons et traitons des renseignements confidentiels concernant les membres de notre personnel. La gestion de ce type de renseignements se fait uniquement s'ils sont nécessaires à l'exercice des obligations et des responsabilités de l'organisation en sa qualité d'employeur. Les renseignements sont gérés en vertu des lois applicables, telles que la Loi sur l'Agence du revenu du Québec.

UTILISATION DE VOS RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS

Nous utilisons vos renseignements confidentiels dans les situations où une loi nous le permet et uniquement aux fins pour lesquelles ils ont été recueillis. Autrement dit, nous utilisons vos renseignements confidentiels pour appliquer des lois fiscales et non fiscales ainsi que pour administrer les différents programmes sociaux qui nous sont confiés, tels que ceux qui concernent les pensions alimentaires, l'allocation-logement et les biens non réclamés. Pour une description complète de nos activités, consultez notre site Internet et parcourez les sections Citoyens, Entreprises, Représentants professionnels, Pensions alimentaires et Biens non réclamés.

À titre d'exemple, nous utilisons vos renseignements confidentiels pour nous assurer de votre identité et mettre à jour vos renseignements dans tous nos échanges avec vous. Par ailleurs, nous utilisons les renseignements figurant dans les dossiers de recrutement de personnel afin de gérer le processus de recrutement, d'accomplir des formalités obligatoires et d'alimenter le dossier administratif des personnes candidates. Dans ce cadre, les renseignements recueillis lors de l'analyse de votre candidature peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé par la Direction générale des ressources humaines, c'est-à-dire qu'un système électronique utilise vos renseignements personnels pour prendre une décision sans intervention humaine. Concrètement, ce système automatisé permet un premier tri des candidatures, et ce, afin de cibler les personnes candidates correspondant au profil recherché. Mis à part le cas de tri des personnes candidates par les services des ressources humaines, vos renseignements fiscaux ne font pas l'objet de traitement automatisé.

Sommes-nous autorisés à utiliser vos renseignements confidentiels à d'autres fins?

Nous utilisons vos renseignements confidentiels uniquement aux fins pour lesquelles ils ont été recueillis. Exceptionnellement, ces renseignements, qui sont contenus, par exemple, dans votre dossier fiscal, peuvent être utilisés à une autre fin, sans votre consentement, dans les cas et aux strictes fins prévus par la loi. En effet, l'article 69.0.0.7 de la Loi sur l'administration fiscale ainsi que l'article 65.1 de la Loi sur l'accès nous autorisent à utiliser vos renseignements confidentiels à d'autres fins que celles pour lesquelles nous les avons recueillis. Par exemple, nous pouvons utiliser vos renseignements dans les cas suivants :

• Application de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires

Nous sommes responsables de l'application de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires. En vertu de la Loi sur l'administration fiscale, les renseignements contenus dans un dossier fiscal peuvent être utilisés pour identifier les personnes qui payent ou qui reçoivent une pension alimentaire. Les renseignements fiscaux peuvent également servir à trouver les biens d'une personne ou ses sources de revenus afin de nous permettre de recouvrer les sommes qui sont percevables en vertu de cette même loi.

• Application de la Loi sur les biens non réclamés

Nous sommes autorisés à utiliser les renseignements contenus dans un dossier fiscal pour trouver les propriétaires ou les autres personnes pouvant avoir un droit sur des biens non réclamés, en vue de leur remettre le bien ou de leur verser les sommes d'argent détenues en application de la loi.

• Application partielle de nombreuses autres lois

Pour connaître la liste des lois que nous appliquons partiellement, consultez la page Lois et règlements appliqués par Revenu Québec. Pour plus d'information sur l'utilisation des renseignements à d'autres fins, consultez les registres suivants :

- Registre d'utilisation des renseignements personnels à une autre fin et de communication ou d'accès à des renseignements confidentiels par des tiers
- Registre de communication de renseignements confidentiels dans le cadre d'ententes avec des organismes publics et des administrations fiscales



COMMUNICATION DE VOS RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS

À qui pouvons-nous communiquer les renseignements que nous détenons sur vous?

Lorsque la communication est autorisée par les lois que nous appliquons, vos renseignements confidentiels peuvent être communiqués à des tiers, par exemple

- au gouvernement fédéral;
- aux gouvernements provinciaux;
- aux fournisseurs de services autorisés;
- aux différents ministères et organismes publics du Québec;
- aux autorités publiques et aux organismes chargés de l'application de la loi;
- aux banques et aux autres institutions financières.

Vous pouvez prendre connaissance des fins pour lesquelles la communication est effectuée dans les registres suivants, accessibles dans notre site Internet :

- Registre d'utilisation des renseignements personnels à une autre fin et de communication ou d'accès à des renseignements confidentiels par des tiers
- Registre de communication de renseignements confidentiels dans le cadre d'ententes avec des organismes publics et des administrations fiscales

Lorsque nous communiquons vos renseignements à des tiers, nous veillons à ce que des mesures strictes de protection et de sécurité soient respectées. Nous veillons à supprimer, s'il y a lieu, les renseignements sur votre identité (nom, prénom, date de naissance, etc.) lorsque la communication des renseignements vise la production de données statistiques.

En tout temps, nous établissons de strictes clauses de protection de la confidentialité et de la sécurité dans nos contrats avec des tiers et dans le cadre d'ententes d'échange de renseignements avec des partenaires, par exemple avec des ministères et organismes du Québec, du Canada ou de gouvernements étrangers. Nous nous assurons également de maintenir une surveillance continue de nos ententes d'échange de renseignements et de nos contrats.

À quelles conditions communiquons-nous vos renseignements à l'extérieur du Québec?

Avant de communiquer vos renseignements confidentiels à l'extérieur du Québec, nous effectuons une analyse complète des risques relatifs à votre vie privée en vue de vérifier que ces renseignements seront adéquatement protégés. Par conséquent, nous nous assurons que les autres provinces ou les autres pays offrent une protection de vos renseignements équivalente à celle du Québec. À titre d'exemple, cette communication intervient dans le cadre

- de contrats avec des entreprises étrangères qui réalisent certaines activités de traitement de données;
- d'ententes avec d'autres gouvernements.

Dans le cadre de ces contrats ou de ces ententes, nous continuons à gérer vos renseignements confidentiels en vue de nous assurer de la rigueur de l'application des mesures de sécurité par nos partenaires et nos prestataires de services.



RÈGLES ENTOURANT VOTRE CONSENTEMENT

Quand devons-nous obtenir ou non votre consentement?

En application stricte des dispositions légales en vigueur, nous devons obtenir votre consentement dans toutes les situations de collecte, d'utilisation et de communication de vos renseignements confidentiels, sauf dans les cas autorisés expressément par la loi. De plus, votre consentement est obligatoire lorsque nous souhaitons utiliser vos renseignements à d'autres fins que celles prévues dans la loi. Par exemple, si votre candidature n'est pas retenue à la suite d'un concours, les informations fournies seront conservées dans notre banque de personnes candidates avec votre consentement et pourraient servir à répondre à d'autres offres d'emploi.

Par ailleurs, si nous souhaitons communiquer vos renseignements à un autre ministère ou organisme en dehors des situations où la loi nous l'autorise, votre consentement devient nécessaire avant la signature d'une entente avec l'organisme ou le ministère concerné.

Pour que votre consentement soit valide, nous devons nous assurer que votre consentement est

- manifeste, c'est-à-dire que votre consentement doit être évident, certain et indiscutable et qu'il ne doit laisser aucun doute quant à votre volonté;
- **libre**, c'est-à-dire que votre consentement doit être donné sans contrainte (par exemple, votre consentement ne doit pas être exprimé sous une quelconque pression);
- **éclairé**, c'est-à-dire que votre consentement doit être précis et donné en toute connaissance de cause (cela signifie que vous comprenez les conséquences de votre refus ou de votre acceptation);
- donné à des fins spécifiques, c'est-à-dire que vous devez être en mesure de comprendre et de choisir les fins pour lesquelles vous donnez ou non votre consentement (par exemple en cochant des cases dans un formulaire électronique).

Dans quelle mesure pouvez-vous accepter ou refuser nos demandes de renseignements et quelles en sont les conséquences pour vous?

Lorsque nous recueillons vos renseignements personnels, nous vous informons, au moment de la collecte, de la raison pour laquelle nous les recueillons, de notre pouvoir légal de le faire et de la façon dont vos renseignements seront utilisés.

Nous collectons la majorité des renseignements en vertu des lois qui nous sont confiées. Votre consentement n'est pas nécessaire dans ce cas, contrairement à la collecte de renseignements dans le secteur privé. S'il y a des conséquences au refus de fournir les renseignements que nous demandons, nous vous en informons en toute transparence. Vous avez également le droit de savoir pourquoi nous demandons vos renseignements confidentiels et sur quelle loi nous nous appuyons pour vous les demander.

Généralement, lorsque nous recueillons des renseignements personnels auprès de vous, nous vous mentionnons ce qui suit :

- vos droits et vos obligations en vertu de la loi le plus tôt possible, y compris les principales conséquences de ne pas fournir les renseignements demandés;
- le nom de toute autre entité à qui nous divulguons habituellement vos renseignements personnels;
- si vos renseignements confidentiels sont susceptibles d'être communiqués à l'étranger;
- comment déposer une plainte si vous pensez que votre vie privée a été compromise.



Notez que les différents formulaires à remplir à l'écran contiennent les mentions que nous venons d'énumérer et précisent comment nous traitons vos renseignements.

Nous pouvons également collecter vos renseignements au moyen de sondages afin de connaître vos attentes ainsi que votre satisfaction à l'égard de nos services et de notre façon d'appliquer les lois. **Votre participation est alors volontaire.** Vous avez le droit de refuser **sans aucune conséquence pour vous.** L'invitation à répondre au sondage vous donne toutes les informations nécessaires pour que vous puissiez donner votre consentement de façon libre et éclairée.

QUELS SONT LES MOYENS TECHNOLOGIQUES AVEC LESQUELS VOS RENSEIGNEMENTS SONT RECUEILLIS?

Lorsque vous visitez notre site Internet, nous recueillons des renseignements à partir de votre navigateur concernant

- l'adresse de votre serveur, votre système d'exploitation et votre nom de domaine de premier niveau;
- la date et l'heure de votre visite;
- les pages auxquelles vous avez accédé et les documents que vous avez téléchargés;
- le site précédent que vous avez visité;
- le type de navigateur que vous avez utilisé.

Nous ne tentons pas de vous identifier ou de suivre vos activités de navigation, sauf quand un organisme chargé de l'application de la loi a le mandat d'inspecter les journaux de notre serveur Internet dans le cadre d'une enquête.

Lorsque vous vous authentifiez sur une plateforme en ligne comme Mon dossier pour les citoyens, nous recueillons également certains renseignements sur votre appareil, votre navigateur et le processus d'authentification, tels que

- votre numéro de fournisseur d'accès Internet (adresse IP);
- la date et l'heure d'utilisation du service d'authentification;
- les informations d'authentification que vous avez fournies;
- les tentatives d'authentification réussies ou infructueuses.

Nous pouvons utiliser ces renseignements pour

- confirmer votre identité:
- compiler des statistiques et des rapports dans le but d'améliorer nos systèmes et nos services;
- identifier les problèmes qui pourraient indiquer que l'intégrité de l'authentification est menacée afin de les corriger;
- détecter des infractions pénales ainsi que mener des enquêtes et déposer des poursuites à leur sujet.

Nous ne partageons pas ces renseignements avec d'autres agences gouvernementales ou d'autres organisations sans votre permission, sauf si cela est requis ou autorisé par la loi.

À propos des fichiers témoins (cookies)

Pour faciliter les fonctions de navigation des sites Web, votre ordinateur et le serveur des sites échangent certaines informations de nature technique. Nous utilisons des fichiers témoins (*cookies*). Ce sont des éléments d'information qu'un site Web peut transférer sur le disque dur de l'ordinateur ou sur l'appareil mobile d'une personne à des fins d'archivage. Les fichiers témoins peuvent rendre les sites Web plus faciles à utiliser en stockant des informations concernant vos préférences sur un site Web particulier. Les informations restent sur votre appareil après la fin de la session Internet.

La première fois que vous visitez notre site Internet, un fichier témoins sera stocké sur votre appareil. À chaque visite sur notre site Internet, notre système vérifiera s'il y a déjà un de nos fichiers témoins sur votre appareil.



Si c'est le cas, il notera simplement sa présence et enregistrera votre visite en tant que visiteur précédent. Si ce n'est pas le cas, le système stockera un fichier témoins et enregistrera votre visite en tant que premier visiteur.

Ce fichier témoins sera stocké de manière permanente à moins que vous ne choisissiez de le supprimer. Nous utilisons les informations obtenues de cette façon pour comprendre comment notre site Internet est utilisé dans le but de l'améliorer. Aucune tentative n'est faite pour identifier les utilisateurs de quelque manière que ce soit.

À chaque utilisation, un témoin de session est temporairement placé sur votre appareil et utilisé pour conserver les informations de navigation pendant votre visite du site. Les témoins de session sont supprimés de votre appareil à la fin de chaque session Internet.

Pour plus d'information sur les outils technologiques que nous utilisons pour recueillir vos renseignements, consultez les pages suivantes :

- Conditions d'utilisation de Google Analytics Google
- Privacy Policy Analytics Platform Matomo (en anglais seulement)
- Microsoft Clarity Free Heatmaps & Session Recordings

À propos des médias sociaux

Nous ne collectons pas les renseignements confidentiels que vous publiez dans les médias sociaux pour traiter votre dossier. Nous utilisons les médias sociaux principalement dans le but d'assurer un lien de communication dynamique avec vous. Cette présence nous permet, entre autres, de fournir de l'information de qualité sur nos activités, nos programmes, nos mesures et nos services. Nous vous informons également des emplois disponibles et de la qualité des conditions de travail que nous offrons. Si vous voulez interagir avec nous par l'intermédiaire des médias sociaux, vous devez consulter les conditions d'utilisation et les politiques de confidentialité des tiers fournisseurs de services ainsi que celles des applications que vous utilisez pour y accéder. Pour plus d'information à ce sujet, consultez la page **Nétiquette**.

Les sites tiers qui hébergent les médias sociaux peuvent envoyer leurs propres fichiers témoins à votre appareil. Nous ne contrôlons pas le paramétrage de ces fichiers témoins. Pour plus d'information sur les fichiers témoins et la manière de les gérer, nous vous suggérons de consulter les conditions de ces sites.



VOS DROITS CONCERNANT VOS RENSEIGNEMENTS

Quels sont vos droits et comment pouvez-vous les exercer?

À propos de votre droit d'accès aux renseignements que nous détenons sur vous

Vous avez le droit de consulter vos renseignements confidentiels via nos services en ligne. Vous pouvez les mettre à jour, les corriger ou en obtenir une copie. Vous pouvez aussi autoriser votre représentant à avoir accès à vos renseignements confidentiels. Pour plus d'information sur l'accès à vos renseignements confidentiels au moyen de nos services en ligne, consultez la page **Mon dossier pour les citoyens**.

Si vous désirez avoir accès à vos renseignements confidentiels ou à d'autres documents qui ne sont pas disponibles en ligne, vous avez le droit de demander l'accès à ces renseignements en vertu de la Loi sur l'accès. Pour plus d'information à ce sujet, consultez la sous-section **Accès à l'information**.

Notez que vos renseignements sont accessibles dans les limites fixées par la Loi sur l'administration fiscale ou la Loi sur l'accès. Nous vous donnerons des explications s'il existe des motifs qui empêchent l'exercice de vos droits d'accès. Vous recevrez un avis écrit indiquant clairement les raisons du refus, sauf dans les cas où il serait impossible ou déraisonnable de le faire. Nous vous indiquerons également comment vous plaindre en cas de refus.

À propos de votre droit de rectification de vos renseignements confidentiels

Nous prenons des mesures raisonnables pour corriger les renseignements confidentiels que nous détenons à votre sujet afin de nous assurer qu'ils sont exacts, à jour, complets et pertinents. Le but est de respecter la finalité pour laquelle ces renseignements sont détenus. Nous appliquons la même rigueur pour corriger les renseignements confidentiels dans les cas où vous nous demandez de les rectifier. Lorsque nous refusons votre demande, nous vous donnons des explications écrites s'il existe des motifs empêchant l'exercice de votre droit de rectification. Nous vous indiquons alors comment déposer une plainte si vous êtes en désaccord avec la raison du refus de votre demande.

Notez que vous devez adresser les demandes d'accès à vos renseignements, de correction, de copies ou de retrait de renseignements à notre responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements confidentiels. Pour en savoir plus à ce sujet, consultez la page **Comment faire une demande d'accès**.



SÉCURITÉ ET CONFIDENTIALITÉ DE VOS RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS

Quelles sont nos mesures de sécurité et de confidentialité?

Nos pratiques de sécurité sont en constante amélioration pour assurer le maintien de l'intégrité et de la confidentialité de vos renseignements dans nos systèmes informatiques. Nous utilisons des **mécanismes de sécurité modernes** pour protéger vos renseignements contre la perte, le vol, l'accès, l'utilisation ou la communication non autorisés et toute autre atteinte à votre vie privée. Voici les trois catégories de mesures de sécurité ainsi que des exemples :

- Mesures de sécurité technologiques: Journalisation des actions des membres du personnel, système de gestion des accès, mots de passe, chiffrement des données et utilisation de moyens de communication sécurisés.
- **Mesures de sécurité physiques** : Caméras de surveillance, carte d'accès aux locaux et classeurs verrouillés.
- **Mesures de sécurité administratives** : Politiques, directives, procédures d'identification et d'authentification ainsi que formations et campagnes de sensibilisation régulières pour l'ensemble du personnel.

De plus, nous vous garantissons que seuls les membres autorisés du personnel ont accès à vos renseignements confidentiels. Nous nous assurons que ces membres ont les qualités requises pour accéder à ces renseignements et que ceux-ci sont nécessaires à l'exercice de leurs fonctions. Pour plus d'information, consultez la page **Gestion des renseignements confidentiels**.

Enfin, nous avons mis en place un processus de gestion de tout incident de confidentialité et nous coopérons immédiatement avec les organismes responsables de l'application de la loi et de la répression des activités criminelles si des infractions sont commises lors de ces incidents. Pour en savoir davantage sur les obligations des organismes publics en matière d'incidents de confidentialité, consultez la page Incident de confidentialité impliquant des renseignements personnels dans le site Internet de la Commission d'accès à l'information du Québec.

À propos de nos précautions lorsque vous nous contactez

Nous devons nous assurer que nous parlons à la bonne personne avant de pouvoir échanger avec vous sur votre dossier en utilisant des moyens technologiques. Ainsi, vous devez être en mesure de prouver votre identité. Cela nous permet de protéger vos renseignements confidentiels en ne les divulguant qu'à vous ou à une personne qui peut prouver qu'elle est légalement autorisée à vous représenter.

Par exemple, lorsque vous communiquez avec nous, nous pouvons exiger la preuve de votre identité avant de vous répondre en vous demandant, par exemple,

- votre date de naissance;
- votre adresse:
- certains renseignements tirés des avis que nous vous avons transmis;
- d'autres informations pouvant être utilisées comme preuve d'identité, selon les circonstances.

Si vous faites une demande générale qui n'implique pas de discuter de vos renseignements confidentiels, vous n'avez pas à fournir de preuves d'identité.



Sachez que nous ne communiquons pas vos renseignements confidentiels par texto ou courriel ordinaire et que nous ne vous demandons pas de nous les transmettre par ces moyens. Nous utilisons les courriels ordinaires ou les textos pour signaler qu'une action a été enregistrée dans votre dossier ou encore pour envoyer des codes d'accès temporaires (généralement sous forme de chiffres à usage unique). Nos courriels et nos textos ne contiennent pas de messages vous demandant d'agir de manière urgente, comme la mention d'une date d'échéance ou une demande de paiement. Ils ne contiennent pas non plus d'hyperliens sur lesquels vous devez cliquer pour accéder à d'autres documents. Si vous pensez que vos renseignements confidentiels font l'objet d'une fraude ou d'une tentative d'hameçonnage, nous vous invitons à consulter la page Que faire en cas d'hameçonnage ou de vol d'identité?.

Par ailleurs, vous avez également un rôle à jouer pour protéger vos renseignements. Si vous utilisez nos services en ligne, il est important de suivre nos recommandations, d'utiliser la version la plus récente de votre navigateur et de vous assurer que votre système est à jour, plus particulièrement en ce qui concerne les correctifs de sécurité.

Pour en savoir plus sur la façon de vous protéger des cybermenaces, consultez la page **Protection de vos rensei**gnements confidentiels.

À propos de l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée

Il est important pour nous de déterminer dans quelle mesure le traitement de vos renseignements confidentiels dans le cadre de l'application de nos programmes et de l'offre de nos services pourrait avoir une incidence sur votre vie privée. Nous réalisons une évaluation des facteurs relatifs à la vie privée dans tous les cas où la loi l'exige, par exemple lorsque nous achetons, installons, développons ou mettons à jour les systèmes informatiques ou de prestation électronique de services avec lesquels nous effectuons la collecte, l'utilisation, la communication, la conservation ou la destruction de vos renseignements confidentiels. Cette évaluation vise aussi les cas d'échange massif de renseignements lorsque nous signons des ententes avec d'autres organismes. Elle nous permet de prévoir des mesures pour atténuer les risques identifiés.



CONSERVATION ET DESTRUCTION DE VOS RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS

Pourquoi conservons-nous vos renseignements confidentiels?

Le délai de conservation de vos renseignements correspond à la période durant laquelle nous gardons vos renseignements confidentiels. Nous les conservons aussi longtemps que nécessaire aux fins pour lesquelles ils sont collectés. Lorsque nous n'en avons plus besoin, nous les détruisons immédiatement. Nous devons cependant conserver certains renseignements pendant le délai mentionné dans le calendrier de conservation approuvé par Bibliothèque et Archives nationales du Québec, conformément à la loi. En tout temps, nous nous assurons également que nos prestataires de services et nos partenaires appliquent les mesures de sécurité, de conservation et de destruction qui répondent à nos exigences.

À propos de la destruction de vos renseignements

Lorsque les délais de conservation sont expirés, nous nous assurons de détruire les renseignements de façon sécuritaire. Nous choisissons la méthode de destruction la plus adaptée au support et au niveau de confidentialité de vos renseignements. Par exemple, certains renseignements conservés sur les serveurs nécessiteront l'utilisation de moyens technologiques permettant de les rendre complètement et définitivement illisibles.

POUVONS-NOUS MODIFIER NOTRE POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ?

Oui, nous pouvons modifier notre politique périodiquement. En cas de modification, nous vous informons au moyen d'un avis affiché sur notre site Internet et par tout autre moyen approprié pour vous joindre au moins 15 jours avant que les modifications entrent en vigueur. Nous nous assurons de le faire dans un délai convenable avant la date d'entrée en vigueur des modifications.

L'avis de modification indiquera les éléments suivants :

- la date de sa publication;
- les modifications apportées;
- la date de l'entrée en vigueur des modifications lorsqu'elle suit celle de la publication.

Si nous ne sommes pas en mesure de respecter le délai minimal prévu, nous en exposerons les motifs dans cet avis.



COMMENT NOUS JOINDRE POUR UNE QUESTION, UN COMMENTAIRE OU UNE PLAINTE?

Question ou commentaire concernant notre politique

Pour toute question ou tout commentaire, vous pouvez communiquer

- par courriel avec notre équipe de l'accès à l'information et de la protection des renseignements confidentiels, à resp-acces.revenu@revenuquebec.ca;
- **par la poste** avec le responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements confidentiels, à l'adresse suivante :

Monsieur Mario Jean

Responsable organisationnel de l'accès à l'information et de la protection des renseignements confidentiels Revenu Québec

3800, rue de Marly, secteur 5-2-3

Québec (Québec) G1X 4A5

Plainte

Si vous avez des raisons de croire que nous ne respectons pas notre politique de confidentialité, vous pouvez vous adresser au **Bureau de la protection des droits de la clientèle**. Cela peut arriver si vous n'êtes pas satisfaite ou satisfaite de la manière dont nous avons collecté, conservé, utilisé ou communiqué vos renseignements confidentiels.

